

INCENDIE, CONFISCATION, COMMENT LE CHÂTEAU DE SERRANT A ECHAPPÉ À CES DÉSASTRES DURANT LA RÉVOLUTION ?

Le château de Serrant a été acheté en 1749 par François-Jacques Walsh. Né le 31 mars 1704 à Saint-Malo, il est un descendant d'une grande famille noble irlandaise chassée avec le roi Jacques II Stuart. Cette famille a fait fortune comme armateur dans le commerce Afrique-Saint-Domingue. François-Jacques mourra à Saint-Georges le 20 août 1782. En 1755, Serrant est érigé en comté par Louis XV.

Antoine, le fils aîné héritier de Serrant, est né le 18 janvier 1744 à Cadix en Espagne. Après une formation au Prytanée de la Flèche, il embrasse une carrière militaire et possède son propre régiment. Il se marie le 15 juin 1766 avec

exige réparation. Le conflit prend une dimension nationale et met en valeur les avocats angevins, Viger, Brevet de Beaujour et les frères Delaunay. Dans une réponse maladroite, il s'oppose à Volney et se voit contraint de renoncer aux décisions en sa faveur en mars 1789. Il propose aux paroisses voisines un modèle de cahier de doléances. La Réveillère-Lépeaux publie un article virulent contre cette proposition. Lâché par la bourgeoisie angevine, il est complètement isolé.

Après le 14 juillet 1789, le comte Antoine-Joseph Walsh prend peur et fuit la France dès le 19. Au début de la Révolution, il était facile de quitter le royaume de France, et même d'empor-



Château de Serrant : dessin de Louise Rigaud de Vaudreuil, comtesse de Serrant, gravé à l'eau forte par Charles Thierry.

Renée de Choiseul-Beaupré. Reprenant la gestion du domaine de Serrant en 1782, il se distingue par une application rigoriste du droit féodal, un peu en désuétude à cette époque, et par une rigueur identique dans l'exploitation des bois et forêts. Un fait divers illustre ce comportement. Il s'agit de la fameuse affaire des arbres coupés, opposant le comte de Serrant à François de Boisbernier propriétaire à Savennières qui a fait abattre trois chênes au bord d'un chemin à l'hiver 1784. Le comte

ter quelques bagages pour survivre : or, bijoux, mobilier, et rapidement, les autorités révolutionnaires se rendirent compte qu'il s'agissait d'une fuite des capitaux utilisés à des fins menaçantes par ces émigrés. Le 31 octobre 1791, l'Assemblée législative, par un décret, ordonna aux émigrés de rentrer avant le 1^{er} janvier de l'année suivante sous peine d'être déclarés rebelles et déchus de leurs droits. Un second décret rétablit l'utilisation du passeport (Décret du 1^{er} février 1792).

Les princes ayant refusé d'obéir, la Législative ordonna le 9 février 1792 aux émigrés de rentrer sous peine de payer une triple contribution. La confiscation de leurs biens fut décidée le 30 mars 1792.



Antoine-Joseph Walsh (coll. part.)

Avec le comportement de son propriétaire, Serrant devient une cible idéale pour la vindicte populaire. Le 28 juillet 1789, la colère gronde à Angers. Le 10 septembre, le régisseur, Louis Chapeau, s'adresse à la milice nationale à Angers et la prévient des dangers qui guettent le château et ses habitants. Il obtient une réponse très encourageante, puisque le major général lui répond d'envoyer la liste des personnes susceptibles de menacer le château. (L'administration royale est encore en place.) Néanmoins, le 22 septembre, des fagots sont placés autour du château, prêts à être embrasés.

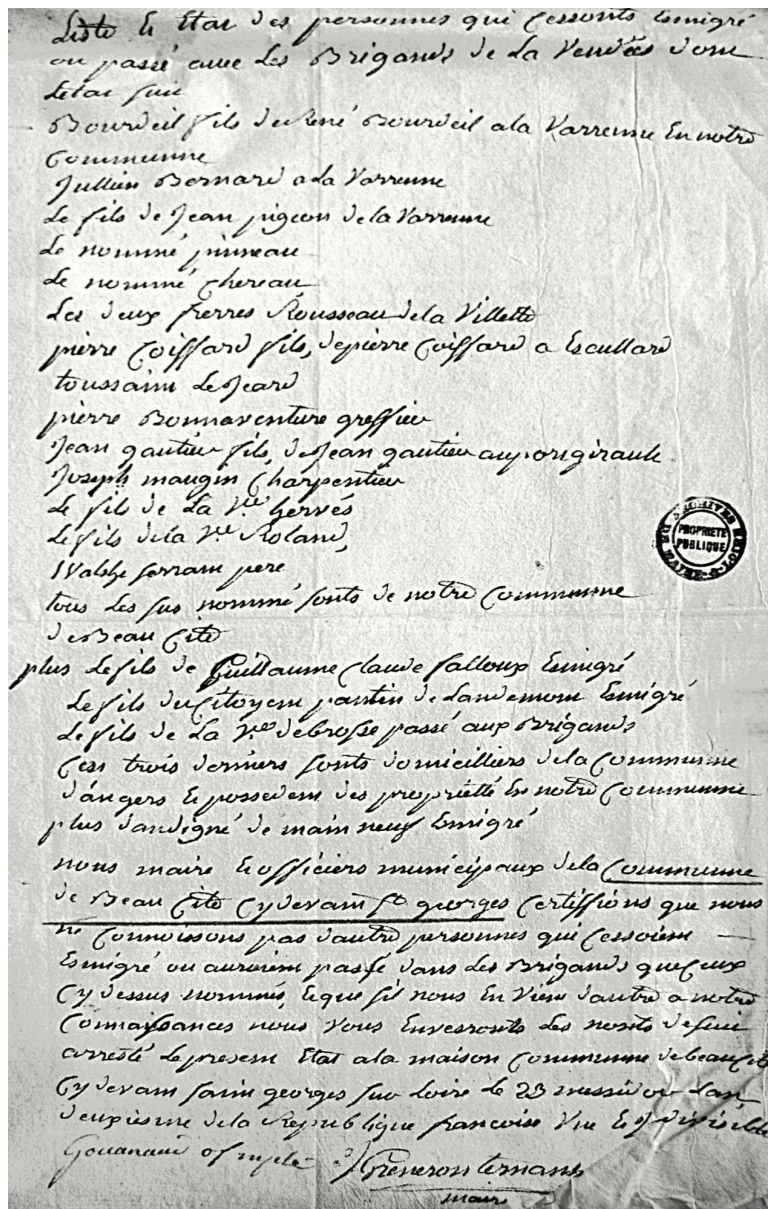
Dans le bulletin n°40, Françoise Capelle raconte l'émeute qui, le 18 octobre 1789, se produisit à Serrant : une foule réclame bruyamment le remboursement immédiat d'amendes payées depuis longtemps et ressenties comme autant d'injustices. La comtesse, Renée Anne-Honorée de Choiseul, épouse de Messire Antoine-Joseph-Philippe Walsh, comte de Serrant, effrayée, décide de payer les émeutiers sans "barguigner" ! Le 25 du même mois, la situation se renouvelle et la comtesse qui reçoit avec son régisseur Louis Chapeau la suite des contestataires, continue à rembourser. La situation était chaude, comme l'on dit aujourd'hui. Mais, cela calma un peu les esprits.

La situation du domaine de Serrant devint très délicate. Les émeutes restaient possibles et Madame de Choiseul dut faire face à un possible incendie. C'est la période de l'été 1789, appelée la "Grande Peur".

Comment le château fut-il protégé d'un possible incendie ?

En fait, c'est Louis Chapeau qui veilla sur lui. Après l'incident du 22, le 24 septembre il écrit à nouveau au Comité permanent de la milice nationale d'Angers, pour « mettre un terme à la folie incendiaire de ces gens et du vol de bestiaux ».

Curieux homme que ce Louis Chapeau. Il exerçait la profession de régisseur et feudiste (spécialiste du droit féodal) du domaine de Serrant. Il effectuera scrupuleusement son métier de régisseur jusqu'au 23 septembre 1793. Était-il royaliste ? Au printemps 1793, il est lieutenant-colonel dans la Garde nationale et combat les Vendéens. Il héberge cette Garde nationale au Château



Arch. départementales. 1 Q 911. Liste des personnes de St-Georges/L émigrées ou passées avec les brigands de la Vendée.

153 - 153
 Le premier plan de la commune de St-Georges sur Loire, en vertu de la Commission nationale provisoire nous sommes transportés à la maison de Serrant ou tant adivé à Compagnie du Citoyen Charles-Cady notre Comi greffier avons trouvé le Citoyen Edouard Gauthier Philippe Gabriel François marié à Serrant laquelle avons donné lecture de la Commission a nous donné sur d'acte le quelle nous dit nous avoir adivé mouvent dans pescher la suppression de nos scellés sauf la scellé mentionné de cet dit en ver la nation soumise de signé par de Choiseul-Beaupré signé pour l'assure de tout par Droit Walsh

Le premier plan de la commune de St-Georges sur Loire, en vertu de la Commission nationale provisoire nous sommes transportés à la maison de Serrant ou tant adivé à Compagnie du Citoyen Charles-Cady notre Comi greffier avons trouvé le Citoyen Edouard Gauthier Philippe Gabriel François marié à Serrant laquelle avons donné lecture de la Commission a nous donné sur d'acte le quelle nous dit nous avoir adivé mouvent dans pescher la suppression de nos scellés sauf la scellé mentionné de cet dit en ver la nation soumise de signé par de Choiseul-Beaupré signé pour l'assure de tout par Droit Walsh

a l'instant sommes entrés dans un appartement dans la dite droit en tant qu'à l'est de la Chapelle ou nous avons pris en évidence les scellés qui nous ont

Arch. départementales. 1 Q 868. Bureau de St-Georges/L. Registre des revenus et séquestres. Apposition de scellés.

en mai 1793. C. Port dans son ouvrage de 1874, nous le présente comme président du groupe royaliste de Saint-Georges-sur-Loire. Cette situation pour le moins ambiguë, conduisit à son arrestation. Il fut jugé à Paris par le tribunal révolutionnaire et acquitté le 16 septembre 1793. Il rentra à Saint-Georges, quitta Serrant et disparut.

Comment le château resta-t-il propriété de la famille Walsh ?

Une des astuces des émigrés pour tenter de sauver leurs propriétés consista à les transmettre aux héritiers le plus légalement du monde, en espérant que les dits héritiers pourraient rester en France.

Antoine Walsh a deux enfants : une fille Sophie-Mélanie née en 1769 et un fils,

Edouard-Gauthier né en 1771. Sophie-Mélanie se marie en 1790 avec Xavier-César de Schomberg. C'est le neveu du général Charles-François Dupérier-Dumouriez, le vainqueur des Autrichiens à Jemmapes le 6 novembre 1792. C'est une chance d'être le neveu d'un général de l'armée révolutionnaire, chance qui tournera court lorsque le général fut déclaré traître à la patrie après avoir rejoint les armées autrichiennes en 1793. Quant à Edouard, il resta célibataire et décéda à Saint-Georges en 1825.

Le contrat de mariage de Sophie-Mélanie avait bien préparé l'avenir. Il avait été établi le 14 octobre 1790 à Aix-la-Savoie. (En 1790, la Savoie est une province italienne) Deux éléments de ce contrat s'avèrent très utiles dans les années suivantes : 1) Sophie-Mélanie est désignée comme héritière du domaine de Serrant et son frère Edouard usufruitier. En contre partie, elle doit verser à ses parents une rente de 833 louis d'or. 2) Si Sophie-Mélanie décède sans enfants, Serrant retournera à son père Antoine Walsh.

Mais Sophie-Mélanie est inscrite comme son père sur la liste des émigrés. La loi du 30 mars 1792

De la dite
 Bien du dit...
 De cent arpents de terre labourable
 situés commune de Fouilloux dépendant
 du domaine de Serrant par une ancienne
 cession en l'an 1793...
 plus de cent dix sept livres l'année
 qu'il sera des d'arpents de terre labourable
 situés de la dite commune de Fouilloux
 de la dite commune de Fouilloux
 de la dite commune de Fouilloux
 de la dite commune de Fouilloux

Arch. départementales. 76 Q 6. Bureau de St-Georges/L. Registre des revenus et séquestres. Reçu de fermage pour terres labourables en St-Martin-du-Fouilloux.

s'applique, Serrant va être vendu comme "bien national". Renée de Choiseul-Beaupré, épouse d'Antoine Walsh décède au cours de l'année 1793. Le 1^{er} octobre 1793, le château est mis sous

séquestre. Et le 1^{er} pluviôse an II de la république (20 janvier 1794), le château est inventorié et les scelés posés par Jean-Baptiste Sortant en présence du fils Edouard Walsh (ADML 1 Q 868). A partir de cette date, tous les revenus du domaine sont la propriété de l'Etat. Dans le registre des revenus et séquestres des biens des émigrés du bureau de Saint-Georges (ADML 76 Q 6), on retrouve les fermages des métairies de Serrant durant l'été 1794. Ils sont donc versés à l'Etat. Le 13 avril 1795, Sophie-Mélanie obtient sa radiation de la liste des émigrés. A cette date, elle a sans doute pu rentrer en France sans risque. Au vu du contrat de mariage, le Département réexamine la mise sous séquestre et juge légal que le domaine lui revienne. Par contre, la rente de 833 louis d'or ne peut pas parvenir à son père émigré et doit revenir à l'Etat. A l'étranger, Antoine Walsh s'est remarié avec Louise Rigaud de Vaudreuil, veuve du Marquis de Valady, en 1795. Fin du premier épisode.

Serrant ne doit pas être une résidence sûre car Sophie-Mélanie habite Le Mans du 20 décembre 1795 au 26 mars 1796 et son frère du 20 décembre 1795 au 22 mars 1796. A partir de cette date, les vies des deux enfants Walsh divergent. Sophie est signalée à Paris en janvier 1798. Et il semble qu'elle ne verse plus la rente de 833 louis d'or. Edouard rentre à Saint-Georges, s'installe au château d'Eculard (ADML 5 E 109), et met en valeur le domaine paternel. Le 11 décembre 1797, il ne peut s'opposer à une deuxième mise sous scelés du château. Un père émigré, une sœur qui

ne respecte pas ses engagements, une source de revenus qui se tarit, poussent l'administration départementale à ce geste important. En effet, tous les fermages et les arrérages reviennent à nouveau dans les caisses de l'Etat. Le séquestre ne sera levé que le 27 novembre 1799, sans doute à la demande d'Edouard. Mais il est transformé en saisie-arrêt sur la rente de 833 louis d'or, soit 40 000 livres. Cette saisie-arrêt est levée le 25 décembre suivant.

Coup de théâtre, Sophie-Mélanie décède sans enfant le 31 août 1800. Le contrat de mariage précise bien que Serrant doit revenir à son père... Il est toujours à l'étranger. Edouard continue à gérer et exploiter le domaine. Il espère bien s'approprier Serrant. Mais le Consulat autorise Antoine Walsh à rentrer à Paris le 29 décembre 1800 et, le 2 avril 1802, il est rayé des listes d'émigrés. Il peut donc reprendre Serrant. Son fils n'apprécie pas le retour du père. Le frère d'Antoine, Charles Walsh, ruiné, demande une part du gâteau. La zizanie s'installe dans la famille, une famille qui a réussi à garder Serrant : procès du fils contre son père, procès entre les deux frères. Mais ceci est une autre histoire.

Denis Mercier

Sources :

- C. Lusteau : *"Une famille Jacobite en Anjou"*
- ADML : *"L'Anjou de la province au département"* ; 76 Q 4,5, et 6 ; 1 Q 868 ; 1 Q 911 ; 5 E 109.

Premier concours de "nouvelles" à Saint-Georges-sur-Loire

T'as entendu les nouvelles ? Il s'agissait d'imaginer une histoire où l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire devait être un élément du décor ou un personnage de l'intrigue. Le concours était organisé par l'association des Rencontres imaginaires et la ville de Saint-Georges-sur-Loire.

Une vingtaine de textes ont été reçus, lus, relus, appréciés. Gagner c'est valorisant, encourageant mais l'important, pour l'écrivain, c'est d'écrire et, pour les organisateurs, de faire durer cette nouvelle activité.

Trois textes sont sortis du lot. La remise des prix eut lieu le samedi 15 novembre 2011. Françoise Capelle, présidente de l'association des Rencontres imaginaires, a brillamment présenté l'histoire de la salle capitulaire de l'abbaye. Le palmarès fut donné par Daniel Froger, maire de la commune : 1- Catherine Perrot de Nantes pour son titre *"Jeu funeste"*; 2- Valérie Brin, de Rennes pour *"les écorcheurs"* ; 3- Michelle Cook de Chalonnes-sur-Loire pour *"Le baiser de Jezabel"*.

Les trois textes retenus ont été lus par leurs auteurs devant un public attentif.

Le final fut interprété par le comédien Patrick Cosnet, venu en ami et qui a captivé l'auditoire avec une nouvelle de Maupassant, extrait de son spectacle *"Une vie de garçon"*.